



PLAN D'ACCESSIBILITÉ

2023-2025

20 décembre 2022

Table des matières

1.	Généralités	3	2.4	Technologies de l'information et des communications (TIC)	10
1.1	Description de Financement agricole Canada	3	2.5	Communications autres que les TIC	11
1.2	Déclaration d'engagement	3	2.6	Conception et prestation de programmes et de services	12
1.3	Coordonnées et processus de rétroaction	3	2.7	Acquisition de biens, de services et d'installations	12
	Quel type de rétroaction pouvez-vous fournir?	4	2.8	Transport	13
	Utilisation de votre rétroaction	4	3.	Consultations	14
	Confidentialité	5	3.1	Consultations avec des employés vivant avec un handicap	14
1.4	Formats adaptés	5	3.2	Consultations avec des intervenants vivant avec un handicap	14
1.5	Définitions	6	4.	Conclusion	16
2.	Domaines décrits à l'article 5 de la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> (LCA)	7			
2.1	Initiatives à l'échelle de la société	7			
2.2	Emploi	8			
2.3	Environnement bâti	9			

1. Généralités

1.1 Description de Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC) est une société d'État qui rend compte à la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous prêtons de l'argent et offrons du savoir et des logiciels à près de 102 000 clients. Notre clientèle se compose d'agriculteurs, d'éleveurs et d'autres producteurs, ainsi que de propriétaires d'entreprises qui ont un lien avec l'industrie agricole canadienne. Nous sommes une équipe formée de 2 000 employés répartis dans 102 bureaux situés principalement dans les régions rurales du Canada. Notre siège social se trouve à Regina, en Saskatchewan.

1.2 Déclaration d'engagement

FAC s'engage à contribuer à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. Nous prenons au sérieux nos responsabilités envers la population canadienne, y compris les Canadiens vivant avec un handicap. Nous sommes déterminés à devenir plus accessibles, car nous comprenons l'importance de notre travail pour la population canadienne. Les Canadiennes et les Canadiens dépendent de nos clients

pour mettre de la nourriture sur leur table et nos clients dépendent de nous. Voilà pourquoi nous nous engageons à cerner, à nommer et à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans notre milieu de travail et dans notre façon de servir l'industrie qui nourrit la planète.

Nous croyons que tous les employés et toutes les équipes de FAC jouent un rôle pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion à FAC. Notre directrice principale, Expérience employé et inclusion, ainsi que l'équipe Diversité, équité et inclusion, sont les responsables désignées pour veiller à ce que nous prenions les mesures décrites dans le présent plan afin d'éliminer systématiquement les obstacles à l'accessibilité.

1.3 Coordonnées et processus de rétroaction

FAC invite ses employés, ses clients et les membres du public à lui faire part de leurs commentaires à propos de l'accessibilité à FAC et du présent plan. Nous nous engageons à examiner les commentaires reçus et à prendre des mesures visant à éliminer les obstacles qui y sont nommés. La rétroaction peut être soumise de façon anonyme.

Quel type de rétroaction pouvez-vous fournir?

Vous pouvez fournir de la rétroaction sur les obstacles auxquels vous vous heurtez dans vos interactions avec FAC ou de la rétroaction qui contribuera à éclairer les travaux décrits dans notre Plan d'accessibilité. Si vos commentaires concernent un enjeu particulier, veuillez fournir une description détaillée comprenant la date, le lieu, la plateforme, la page Web ou le programme ou le service dont il est question.

Utilisation de votre rétroaction

Votre rétroaction sera prise en considération dans le cadre de l'amélioration continue de nos efforts en matière d'accessibilité. Certains commentaires pourraient donner lieu à des mesures immédiates, alors que d'autres pourraient être pris en compte lorsque seront élaborés nos futurs plans d'accessibilité. Nos rapports d'étape feront état de la rétroaction que nous aurons reçue et de la suite que nous lui aurons donnée.

Comment nous faire part de vos commentaires	Coordonnées
 Poste	À l'attention de : Diversité et inclusion, RH Financement agricole Canada 1800, rue Hamilton Regina (Saskatchewan) Canada S4P 4L3
 Téléphone	Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h 30 (HNE) Sans frais (au Canada seulement) : 1-888-332-3301
 Formulaire de rétroaction sur notre site Web	Formulaire de rétroaction
 Courriel	accessibilite@fac.ca

Confidentialité

La rétroaction que vous fournirez nous aidera à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles. Tous les commentaires soumis au moyen du formulaire de rétroaction le seront de façon anonyme, sauf si vous souhaitez recevoir une réponse de FAC, auquel cas nous aurons besoin de votre nom et de vos coordonnées. Votre rétroaction ne sera pas associée à votre nom et sera transmise uniquement aux employés de FAC qui s'occupent directement d'améliorer nos efforts en matière d'accessibilité ou de répondre à votre demande précise. Par conséquent, nous vous demandons de formuler des commentaires aussi honnêtes et détaillés que possible.

1.4 Formats adaptés

Vous pouvez télécharger immédiatement le présent plan dans une version électronique qui est compatible avec la technologie d'assistance à partir de notre site Web à : <https://fcc-fac.typeform.com/to/A7uFLuER>

Les formats suivants sont offerts sur demande dans les délais indiqués :

- Version imprimée – 15 jours
- Version imprimée en gros caractères – 15 jours
- Braille – 45 jours
- Audio – 45 jours

Si vous souhaitez obtenir la description du mécanisme de rétroaction et/ou le Plan d'accessibilité de FAC en format adapté, vous pouvez en faire la demande aux coordonnées ci-dessous :

 Poste	À l'attention de : Diversité et inclusion, RH Financement agricole Canada 1800, rue Hamilton Regina (Saskatchewan) Canada S4P 4L3
 Téléphone	Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h 30 (HNE) Sans frais (au Canada seulement) : 1-888-332-3301
 Formulaire de rétroaction sur notre site Web	Formulaire de rétroaction
 Courriel	accessibilite@fac.ca

1.5 Définitions

Les définitions qui suivent sont valables du début à la fin du présent plan :

Handicap : Déficience ou différence dans les aptitudes physiques, mentales, intellectuelles, cognitives, d'apprentissage ou de communication. Un handicap peut être de nature permanente ou temporaire et il peut évoluer au fil du temps.

Obstacle : Tout élément qui nuit à la participation pleine et égale d'une personne handicapée à la société. Les obstacles peuvent être de nature architecturale, technologique ou comportementale, relatifs à l'information ou aux communications ou le résultat d'une politique ou d'une procédure.

Accessibilité : Conception de produits, de services, d'environnements, de technologies, de politiques et de règles de manière à permettre à tous, y compris les personnes qui ont divers handicaps d'y avoir accès.

2. Domaines décrits à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*

2.1 Initiatives à l'échelle de la société

FAC a pris des mesures afin de favoriser l'accessibilité dans toutes ses activités, notamment instaurer une culture d'inclusion et accroître ses connaissances sur l'accessibilité.

La santé mentale des employés est prioritaire à FAC. La pandémie a démontré l'importance d'avoir du soutien relatif à la santé mentale. Nous avons créé des programmes et des ressources portant sur la santé mentale pour nos employés et nos clients. Nos employés nous ont confié qu'ils apprécient le fait que FAC accorde de l'importance à la santé mentale, tant à l'interne que pour notre clientèle. Dans leurs commentaires, ils nous ont également suggéré des façons d'en faire encore plus pour soutenir une culture axée sur le mieux-être et l'inclusion. Nous avons établi des objectifs pour la durée du présent plan en nous inspirant de ces commentaires.

D'autres mesures d'accessibilité prises par FAC visent l'environnement bâti. Au cours des dernières années, deux membres du personnel chargé de la gestion des installations ont obtenu leur certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen. Ils mettent leur formation à profit afin de rendre les bureaux de FAC plus accessibles partout au Canada. Nous savons que certains de nos bureaux comportent

encore des obstacles à l'accessibilité, et nous avons inclus dans le présent plan des objectifs de réduction de ces obstacles.

Nous sommes fiers de ces mesures et des autres mesures que nous avons prises dans le but de rendre FAC plus accessible. Toutefois, nous savons qu'il reste encore du travail pour faire progresser l'accessibilité partout à FAC.

Les actions ci-dessous nous aideront à concrétiser cet objectif :

- D'ici 2023, FAC mettra en place un moyen pour les clients, les employés et les intervenants de fournir de la rétroaction concernant le Plan d'accessibilité de FAC et de nommer les obstacles auxquels ils se sont heurtés.
- En 2023, FAC élaborera une stratégie de mobilisation et de consultation continue des personnes handicapées, à l'interne et à l'externe.
- En 2023, FAC commencera à mettre en œuvre sa stratégie de mobilisation et de consultation des personnes handicapées.
- En 2024, FAC créera un mécanisme permettant aux clients, aux employés et aux intervenants de demander des renseignements dans des formats adaptés. Nous élaborerons également un processus pour répondre à ces demandes.

2.2 Emploi

Plus de 2 000 personnes travaillent à FAC. Si certains de nos employés s'identifient comme des personnes handicapées, il est probable qu'un plus grand nombre d'employés se retrouvent en situation de handicap sans nous en avoir fait part. Certains employés nous ont indiqué qu'ils aimeraient que les handicaps soient mieux connus afin de réduire la stigmatisation, et nous avons tenu compte de leurs commentaires lorsque nous avons établi nos objectifs.

Nous devons faire de l'accessibilité une priorité afin que tous nos employés puissent travailler sans obstacle. Il s'agit notamment d'améliorer la formation et de fournir aux employés des ressources et des connaissances au sujet des handicaps et de l'accessibilité.

Les objectifs suivants sont axés sur l'accessibilité et l'emploi.

Accès à l'emploi :

- En 2023, FAC ajoutera à la page d'accueil de la section Carrières de son site Web et dans ses affichages de postes des énoncés mentionnant son engagement à être un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. FAC y ajoutera aussi des renseignements sur la manière d'obtenir des mesures d'adaptation dans le cadre du processus d'embauche.
- À compter de 2023, FAC élaborera et mettra en œuvre une stratégie de recherche de talents qui la guidera dans le recrutement et l'embauche de personnel. Cette stratégie

comprendra des tactiques visant à accroître le recrutement, le maintien en poste et l'avancement professionnel des personnes vivant avec un handicap.

Perfectionnement du personnel :

- En 2023, FAC évaluera les lacunes en matière d'apprentissage et de connaissances qui sont liées à l'accessibilité. Cette évaluation sera axée sur trois groupes précis : les leaders (gestionnaires de personnel), les employés qui jouent un rôle dans l'accessibilité et la prestation des services, ainsi que l'ensemble des employés.
- En 2024, FAC mettra en œuvre des mécanismes de soutien et de partage de connaissances en matière de sensibilisation aux handicaps à l'intention des gestionnaires et des membres de la haute direction. FAC offrira notamment aux gestionnaires de la sensibilisation et de la formation sur l'inclusion et le soutien en santé mentale.
- En 2024, FAC mettra en œuvre des mécanismes de soutien et de partage de connaissances en matière de sensibilisation aux handicaps à l'intention de l'ensemble du personnel. Ces connaissances seront également ajoutées au processus d'accueil et d'intégration de FAC pour tous les nouveaux employés.
- En 2023, FAC continuera de veiller à ce que tout le contenu d'apprentissage soit élaboré conformément aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG).

- En 2024, FAC commencera à mettre à jour les modules de formation préexistants en ordre de priorité en tenant compte des règles WCAG et de la rétroaction fournie par des personnes vivant avec un handicap.

Milieu de travail équitable et inclusif :

- En 2023, FAC continuera d'améliorer son Centre de rédaction afin d'y inclure les meilleures pratiques permettant d'accroître l'accessibilité à FAC.
- En 2023, FAC passera en revue ses politiques sur les mesures d'adaptation.
- En 2024, FAC mettra à jour ses guides pratiques pour les employés et les gestionnaires afin d'y inclure un langage clair et des descriptions des processus relatifs aux demandes et à la prestation de mesures d'adaptation.
- En 2023, FAC mettra en place des ressources et des groupes d'affinité à l'interne. Cela permettra aux employés qui vivent ou ont vécu une situation de handicap, y compris un handicap lié à la santé mentale, de guider FAC, de raconter leurs expériences et de se soutenir mutuellement.
- En 2023, FAC passera en revue, mettra à jour et officialisera sa politique de télétravail et de travail flexible afin qu'elle prenne l'accessibilité en considération.
- En 2023, FAC inclura les lacunes liées à la représentation des employés handicapés dans la mise à jour annuelle de sa stratégie sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Ces données servent à éclairer nos stratégies permanentes de recherche de talents, de maintien en poste de l'effectif et d'avancement professionnel.
- En 2024, FAC passera en revue les avantages sociaux des employés afin de déterminer lesquels sont les plus prioritaires et lesquels peuvent être modifiés pour réduire les obstacles.
- En 2025, FAC vérifiera auprès du fournisseur de son régime de soins de santé s'il est possible d'apporter des améliorations au programme d'avantages sociaux des employés.

2.3 Environnement bâti

FAC compte plus de 100 bureaux à l'échelle du Canada. Si certains sont de grands bureaux situés dans de grandes villes, la plupart d'entre eux se trouvent dans les régions rurales du pays. Nous louons tous nos locaux, et le niveau d'accessibilité varie d'un bureau à l'autre. Nous avons établi des objectifs afin de rendre nos bureaux actuels plus accessibles, et pour garantir que nos nouveaux bureaux seront accessibles. Dans le présent plan d'accessibilité, nous avons donné la priorité à notre siège social et à nos grands bureaux régionaux. Toutefois, avec ces objectifs, nous nous employons aussi à améliorer l'accessibilité dans tous nos bureaux.

Les objectifs ci-dessous ont été établis afin de réduire les obstacles dans l'environnement bâti :

- En 2023, en s'appuyant sur l'orientation fournie par le programme de certification de la Fondation Rick Hansen, FAC établira et consignera des normes minimales d'accessibilité pour ses nouveaux bureaux.
- En 2023, FAC établira un calendrier d'inspection et d'entretien des caractéristiques d'accessibilité de ses bâtiments.
- En 2024, FAC évaluera l'état de l'accessibilité de ses bureaux actuels en fonction de ses nouvelles normes minimales d'accessibilité et cerner les besoins ou lacunes prioritaires dans l'ensemble de ses locaux.
- En 2024, FAC intégrera la version mise à jour des normes minimales d'accessibilité aux processus et aux critères d'examen relatifs aux nouveaux bureaux.
- D'ici la fin de 2023, FAC passera en revue les processus et procédures d'évacuation d'urgence en tenant compte de la partie II du *Code canadien du travail* et des lignes directrices du gouvernement du Canada pour la création d'un plan d'intervention d'urgence accessible.

2.4 Technologies de l'information et des communications (TIC)

Les technologies Web et électroniques sont importantes dans les milieux de travail modernes. FAC a des employés et des clients partout au pays, et la technologie Web nous aide à faire notre travail et à entrer en contact avec nos clients. La technologie peut rendre les choses plus accessibles, car certaines fonctionnalités peuvent aider à réduire les obstacles. Mais si la technologie n'est pas conçue pour être accessible ou si les gens ne savent pas l'utiliser de façon accessible, elle peut créer des obstacles.

Les objectifs suivants ont été établis afin de rendre les technologies de l'information et des communications de FAC plus accessibles :

- En 2023 et les années suivantes, FAC continuera d'offrir des séances d'apprentissage à tout son personnel sur l'utilisation des fonctionnalités d'accessibilité intégrées aux systèmes et outils internes.
- En 2023, FAC mettra en place des parcours d'apprentissage à l'intention des employés de la TI concernés afin qu'ils sachent comment fournir des solutions accessibles au personnel, aux clients et aux autres intervenants.
- En 2023, FAC dressera une liste de priorité pour l'examen et la mise à jour de systèmes plus vieux en fonction des règles WCAG.

- En 2024, FAC mettra à jour le processus d'accueil et d'intégration des employés de la TI qui jouent un rôle dans la prestation de solutions technologiques et l'amélioration de l'accessibilité. Ces mises à jour comprendront une formation structurée sur l'accessibilité et une orientation claire concernant les politiques et les processus internes de la TI en matière d'accessibilité.
- À compter de 2023, des examens de l'accessibilité seront intégrés à toutes les nouvelles activités de conception et de mise à l'essai de l'expérience utilisateur, ainsi qu'à tous les plans de mise à niveau des systèmes plus vieux. FAC continuera d'effectuer des examens de l'accessibilité visant d'autres vieux systèmes existants afin d'en comprendre les lacunes.
- En 2024, le personnel de la TI et ses partenaires auront à leur disposition une orientation et un processus officiels et documentés pour examiner l'accessibilité des technologies existantes plus anciennes. Cela permettra à FAC d'exécuter en priorité les travaux liés aux systèmes existants plus anciens.
- En 2025, l'accessibilité se sera améliorée et aura augmenté à FAC grâce à des outils Web déployés en priorité.

2.5 Communications autres que les TIC

Le partage d'information avec nos clients et d'autres intervenants du milieu de l'agriculture fait partie des mesures que nous prenons afin de soutenir le dynamisme et la vigueur de l'industrie agricole canadienne, et notre capacité à partager des renseignements et des connaissances avec nos employés

est cruciale pour aider ces derniers à soutenir nos clients le mieux possible. Nous voulons nous assurer que tout le monde a accès aux renseignements que nous communiquons afin de pouvoir évoluer et prospérer. Les objectifs suivants contribuent à garantir que tout le monde puisse recevoir et comprendre les renseignements communiqués par FAC :

- En 2023, FAC continuera d'élaborer la totalité du nouveau contenu destiné à son site Web interne ou à son intranet de façon à assurer son accessibilité.
- En 2023, FAC poursuivra la migration de ses politiques et de son contenu de communication permanent destinés à l'interne vers son nouveau site SharePoint. FAC veillera à ce que le contenu publié soit rédigé dans un langage clair, concis et simple.
- En 2023, FAC cherchera comment et où il est possible d'utiliser la vidéo description afin de rendre son contenu vidéo plus accessible.
- FAC cherchera des moyens d'améliorer l'exactitude des sous-titres dans toutes les vidéos externes d'ici la fin de 2024.
- À compter de 2023, FAC ajoutera du texte de remplacement (une description) aux images de toutes ses nouvelles publications dans les médias sociaux.
- D'ici 2024, FAC procédera à la mise à jour des normes régissant son image de marque et ses communications. Ces normes feront en sorte que les lignes directrices actuelles et futures en matière d'accessibilité seront prises en considération et mises en pratique dans la création et la production des ressources et du matériel de FAC.

2.6 Conception et prestation de programmes et de services

Notre clientèle est diversifiée, tout comme ses besoins. Nos services doivent être accessibles, afin que toute personne puisse y accéder.

Les objectifs ci-dessous aideront FAC à fournir des services plus accessibles au cours des trois prochaines années :

- D'ici la fin de 2023, les sondages et les questionnaires ayant pour but de recueillir de la rétroaction à propos de FAC comprendront une ou plusieurs questions au sujet de l'accessibilité.
- En 2023, FAC cherchera comment faire progresser davantage l'accessibilité en étoffant son offre de services numériques (p. ex., clavardage pour les fonctions de service, portails numériques) aux petites entreprises.
- En 2024, s'appuyant sur les résultats de la recherche antérieure, FAC commencera à mettre en œuvre les mesures visant à bonifier son offre de services numériques aux petites entreprises afin de les rendre plus accessibles à tous les clients et de les adapter à leurs divers besoins en matière d'accessibilité.
- D'ici 2025, FAC aura amélioré l'accessibilité de ses services en étoffant sa gamme de services numériques et de modes de prestation.

2.7 Acquisition de biens, de services et d'installations

Lorsque l'accessibilité est prise en considération au début d'un processus, les obstacles diminuent. Les normes d'accessibilité qui régissent les processus d'approvisionnement font en sorte que les biens, les services et les installations puissent être facilement utilisés par toute personne qui en a besoin.

Les objectifs suivants ont été élaborés afin que l'accessibilité devienne une priorité dans les activités d'approvisionnement :

- FAC continuera de faire partie d'un groupe de sociétés d'État qui s'attache à améliorer l'accessibilité des pratiques d'approvisionnement. Le but de ce groupe est de veiller à ce que les tiers fournisseurs bonifient leur offre en matière d'accessibilité et d'assurer un accès égal aux entreprises qui sont dirigées par des personnes handicapées ou qui en comptent parmi leur effectif.
- À compter de 2023, FAC prendra l'accessibilité en considération dans le cadre de l'examen et de l'évaluation de bout en bout de ses pratiques d'approvisionnement. Cet examen aboutira à un remaniement de ses directives, politiques et procédures d'approvisionnement. De nouvelles normes d'accessibilité seront incluses dans ces directives, politiques et procédures.
- D'ici 2024, FAC dressera une liste de fournisseurs pour les services d'accessibilité dont elle a besoin (p. ex., braille, audio numérique, sous-titres, vidéo description, interprétation en langue des signes).

- D'ici 2025, les agents d'approvisionnement recevront une formation portant sur l'intégration de l'accessibilité à l'approvisionnement.
- À compter de 2025, l'accessibilité sera expressément prise en considération dans tous les approvisionnements, soit par l'ajout d'exigences d'accessibilité ou par la documentation de la décision de ne pas ajouter d'exigences d'accessibilité.

2.8 Transport

FAC n'offre pas de services de transport à ses employés ou à ses clients. Par conséquent, aucun objectif n'a été établi sous l'intitulé « Transport ».

3. Consultations

Les personnes handicapées ont été un élément important de l'élaboration de notre plan d'accessibilité. Nous avons consulté des personnes handicapées tout au long du processus. Nous avons demandé à nos employés qui vivent avec un handicap de nous décrire les obstacles auxquels ils ont fait face dans le cadre de leur travail à FAC. Nous leur avons également demandé ce qu'ils croyaient que nous pouvions faire pour rendre les choses plus accessibles. La rétroaction des employés a été un facteur important qui nous a aidés à nous concentrer sur nos objectifs. Nous avons également travaillé avec un groupe consultatif indépendant sur l'accessibilité qui était composé de Canadiennes et de Canadiens vivant avec divers handicaps. Ce groupe nous a aidés à intégrer le point de vue du client à notre planification.

3.1 Consultations avec des employés vivant avec un handicap

Nous avons demandé à tous les employés de répondre à un sondage sur l'accessibilité à FAC. Nous avons reçu des réponses de 40 employés qui se sont identifiés comme des personnes handicapées. Nous avons aussi reçu des réponses provenant de 48 personnes qui ont un proche handicapé.

Enfin, nous avons reçu des réponses d'employés qui voulaient nous faire part de leurs commentaires au sujet de l'accessibilité à FAC. Dans l'ensemble, les employés ont indiqué que leur expérience de travail à FAC était positive, et ils apprécient nos efforts en matière d'accessibilité. Ils nous ont également aidés à voir des aspects à améliorer. La réduction de la stigmatisation et une meilleure connaissance des handicaps étaient des enjeux importants pour eux. Nos objectifs d'accessibilité établis dans le présent plan comprennent des solutions à ces enjeux et à d'autres obstacles cernés par les employés.

3.2 Consultations avec des intervenants vivant avec un handicap

Nous avons également envoyé un deuxième sondage à des groupes de l'industrie afin qu'ils le transmettent à leurs membres pour que nous puissions recueillir la rétroaction des clients et de l'industrie. Nous n'avons pas reçu beaucoup de réponses, mais nous sommes déterminés à élaborer une approche plus solide pour obtenir de la rétroaction de la part des clients et de l'industrie.

En outre, nous avons demandé et reçu des commentaires de la part d'un groupe consultatif indépendant sur l'accessibilité. Ce groupe est formé de 10 Canadiennes et Canadiens vivant avec différents types de handicaps. Nous avons demandé aux membres du groupe de s'exprimer sur différents sujets comme notre site Web, nos services, nos affichages de postes et notre processus de candidature, de même que sur les obstacles généraux auxquels ils se sont heurtés en travaillant auprès d'organisations semblables ou en ayant recours à leurs services. Ils nous ont fourni de la rétroaction dans le cadre d'une table ronde virtuelle et par écrit.

Leurs suggestions visaient principalement les communications à FAC. Ils ont mentionné que certains renseignements affichés sur nos sites Web n'étaient pas écrits d'une façon accessible et facile à comprendre. Ils souhaitaient également qu'un langage plus précis soit utilisé pour parler des handicaps dans nos engagements en matière de diversité et d'inclusion, ainsi que dans nos affichages de postes. Leurs commentaires sont inclus dans les objectifs énoncés dans notre plan d'accessibilité.

4. Conclusion

Les Canadiennes et les Canadiens comptent sur nos clients pour se nourrir et nos clients comptent sur nous. Nous devons être accessibles pour nos clients, pour l'industrie que nous servons et pour nos employés afin qu'ils puissent tous travailler le mieux possible. L'inclusion fait partie de notre vision pour un avenir radieux. La réalisation du présent plan et les mesures significatives qui seront prises pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés s'inscrivent dans notre engagement à rendre l'avenir plus inclusif.



RÊVER. BÂTIR. RÉUSSIR.

This report is also available in English at fcc.ca